



MBA Management de la Transition Énergétique
des Organisations et des Territoires

Inventaire de SCIC développant des projets EnR en France hexagonale

À destination de la mairie de Cros (63)



Par

Cynthia Armelle ABBÉ ASSEUBAH
Laura ANG
Dayana BONILLA
Clara HAROUN
Mohamed Lamine MEITE
Zacharie SANFO
Becca TCHAKOUNTE

Relecture et coordination

Florent RAMON

Janvier 2024



Introduction : le contexte local et notre méthodologie	3
Solaire photovoltaïque	4
• SCIC Combrailles Durable	4
• SCIC Jurascic Énergies Renouvelables	7
• SCIC Citoy'enR	10
Le bois-énergie	13
• SCIC ENR Pays de Rance	13
• SCIC BEL	15
• SCIC Argoat Bois-énergie	17
L'éolien	19
• SCIC EPV	19
La méthanisation	21
• Les 7 vents	21
Recommandations	23
Bibliographie	25



Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, la France doit, entre autres, réduire sa consommation d'énergies fossiles et exploiter davantage le potentiel des énergies renouvelables. Collectivités territoriales et citoyen.ne.s sont des acteurs et actrices clés de cette transition énergétique. Ils peuvent porter ensemble des projets de production locale d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables.

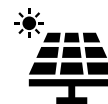
Situé au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, l'Artense est un important territoire rural du Puy-de-Dôme. Pour piloter et financer localement des projets énergies renouvelables, la commune de Cros et La Compagnie Energies et Territoires (LCEET) souhaitent créer la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) SA GREEN ARTENSE. Nos recherches ont visé à apporter un éclairage sur les modes d'organisation et d'action de différentes SCIC françaises impliquées dans ce type de projets.

Aujourd'hui, les énergies renouvelables couvrent environ 62 % de la consommation d'énergie finale de la commune de Cros¹. Bien qu'elle atteigne déjà un niveau honorable, cette proportion doit encore augmenter progressivement pour assurer la transition vers un système énergétique plus durable. Toutefois, la mise en œuvre de projets énergies renouvelables peut, dans certains cas, affecter des espaces naturels et/ou des paysages. Il est donc nécessaire d'associer tous les acteurs concernés, en particulier les habitants, à la planification et à la mise en œuvre des projets locaux afin de maximiser l'acceptabilité de ces derniers.

L'objectif est de favoriser l'exploitation énergies renouvelables par la commune de Cros et ses habitants tout en tenant compte de leurs intérêts. Dans cette optique, le présent document fournit des exemples de bonnes pratiques, puis des recommandations. Une attention particulière a été accordée aux projets innovants, viables et susceptibles d'être transposés sur le territoire de Cros.

La commune possède un important potentiel de développement des énergies renouvelables grâce à la richesse de ses ressources naturelles, en particulier le soleil, le bois et un sous-sol adapté à la géothermie. L'utilisation durable de ces gisements peut contribuer de manière notable à l'approvisionnement énergétique de la commune. Néanmoins, le potentiel est limité pour la méthanisation et l'éolien, et inexistant pour l'hydraulique. Nos choix ont été faits en prenant en compte le travail effectué par l'autre groupe d'étudiants (*cf.* Les propositions de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables) et en accordant de l'importance aux dimensions à la fois économique, environnementale et sociétale des différents projets.

¹ [Part EnR/Consommation d'énergie \(estimation 2022\), Commune de Cros \(63\), TerriSTORY.](#)



Solaire photovoltaïque

SCIC Combrailles durables

Territoire : Loubeyrat (63), 1350 habitants

Forme juridique : Société anonyme (SA)

Capital social : 20 100 €

Créée sous forme associative fin 2009, Combrailles Durables a fait installer sa première centrale photovoltaïque sur le toit de l'école de Loubeyrat durant l'été 2010. Depuis, la commune a fait installer plus de 3685 m² de panneaux sur les toits de la commune de Combrailles, soit 23 installations.

Production annuelle d'électricité : 665 MWh

Investissement : 1 M€ HT

Objectifs

- Porter localement des projets d'intérêt collectif et sans but lucratif.
- Produire de l'électricité renouvelable.
- Faire des économies d'énergies.

Fonctionnement et gouvernance

Afin de produire de l'électricité depuis les bâtiments publics, les actions sont menées par l'ensemble des coopérateurs : citoyens, collectivités, entreprises et associations. Un parc photovoltaïque de 74 kWc est géré par la SCIC et s'étend sur différents lieux de la commune tels que l'école, la salle polyvalente et les gradins du stade de rugby.

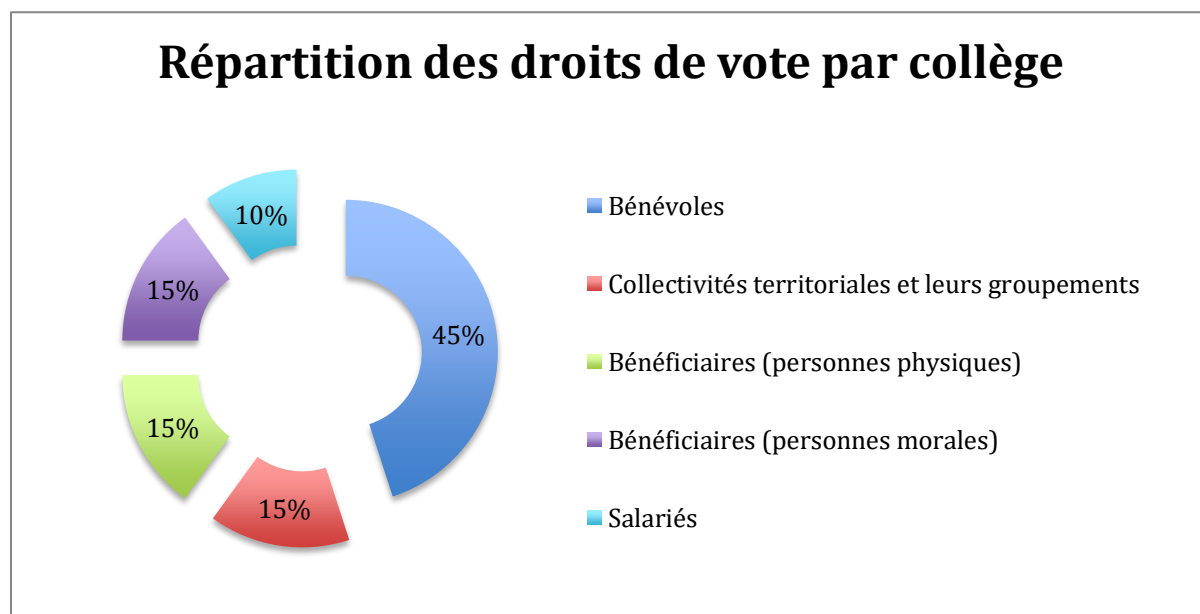
Une partie de l'électricité produite est consommée au sein de la commune. Pour alimenter les zones environnantes, les installations sont raccordées au réseau Enedis. Le surplus est vendu, par exemple à Enercoop, et les revenus ainsi générés sont utilisés pour financer de nouveaux projets et actions comme : l'animation du club développement durable du collège, des soirées formation-information sur l'isolation thermique des bâtiments, des achats groupés de matériel pour les coopérateurs, etc.

Membres

La SCIC Combrailles Durables comptait 370 coopérateurs en janvier 2023, notamment :

Associations	Entreprises partenaires	Collectivités
<ul style="list-style-type: none">• La Doume• Energie Partagée	<ul style="list-style-type: none">• Fondation Macif• Fondation de France• La NEF• ENERCOOP• Lilo• Crédit Coopératif• Finansol• Garrigue• Cigales• TFB Energies solaires	<ul style="list-style-type: none">• Communes de Loubeyrat, Blanzat, Manzat, Volvic, Clermont-Ferrand, Ménétrol• Département du Puy-de-Dôme• Région Auvergne-Rhône-Alpes• Le SMAD des Combrailles• AURACLE

Elle compte 5 collèges. La répartition des droits de vote est la suivante :



Financement

Le capital social est bien réparti entre les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyens. Au lancement de la SCIC, le capital social se divisait en 402 parts de 50 €, soit 20 100 € apportés par les associés des différentes catégories.

La commune de Loubeyrat a investi 20 % du total (soit le maximum possible) dès le lancement, et mis à disposition les toitures des bâtiments publics. L'intégralité des bénéfices est réinvestie dans la SCIC pour financer d'autres projets.

Projets

Le solaire photovoltaïque reste l'activité principale de la SCIC. Les revenus générés par les premières centrales ont permis d'investir dans les suivantes et d'explorer d'autres projets :

- « **Combrailles Durables Prend Racine** » : plantation d'arbres, arbustes et plantes pérennes (sur des espaces publics) qui régénèrent la biodiversité et stockent du carbone. Chacun peut se réapproprier son alimentation et son environnement, réapprendre et partager des savoir-faire anciens et tester d'autres modèles de production agricoles.
- En co-construction avec la commune de Montcel, Combrailles Durables et Montcel Durable étudient depuis 2017 la possibilité d'**implanter des éoliennes sur les communes de Montcel et de Saint-Hilaire-La-Croix**. L'objectif est de développer le premier parc éolien citoyen d'Auvergne afin de :
 - Contribuer à la politique nationale de développement des énergies renouvelables ;
 - Mieux sécuriser les budgets communaux et intercommunaux en développant de nouvelles ressources financières ;
 - Donner à la population l'opportunité de produire sa propre électricité.

Jurascic Energies Renouvelables

Territoire : Bourgogne-Franche-Comté

Forme juridique : Société anonyme (SA) à capital variable

Capital social : 64 000 €

Née en 2016, Jurascic construit, acquiert et exploite des installations de production d'électricité renouvelable financées par les citoyens.

Puissance installée : 3 MW

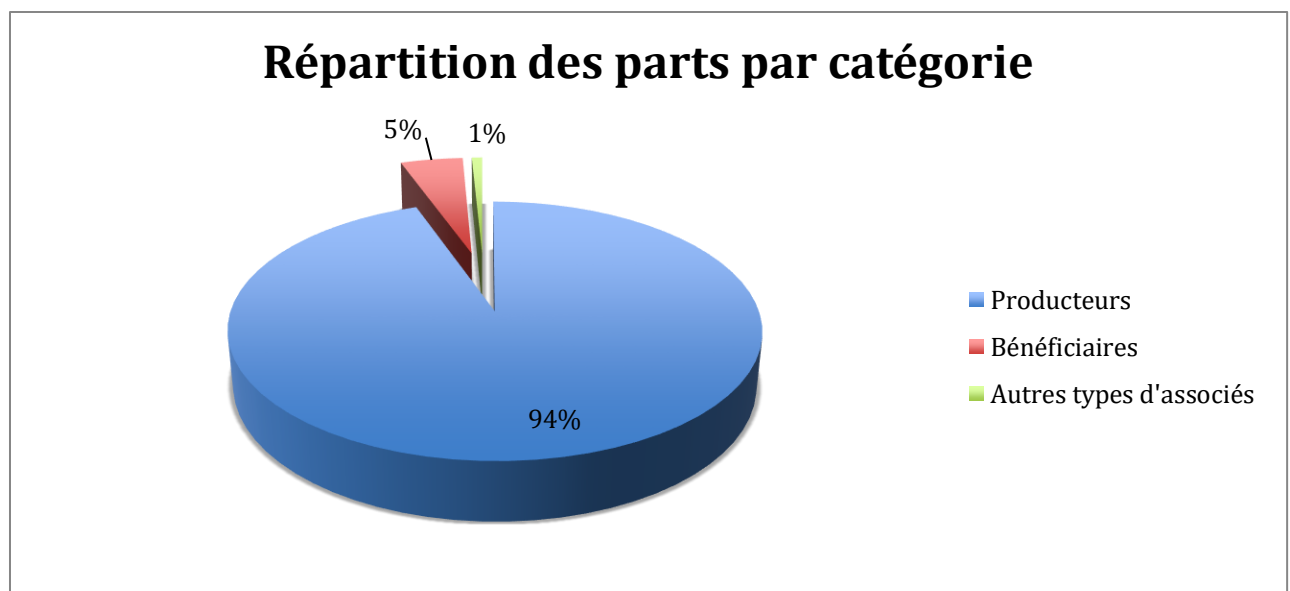
Investissement citoyen : 650 000 €

Objectif

- Réinvestir les revenus issus de l'exploitation des énergies renouvelables sur le territoire dans des projets profitables aux citoyens.

Fonctionnement et gouvernance

Jurascic agit pour faciliter la participation de la population locale. La coopérative permet aux habitants, aux collectivités et aux acteurs locaux de s'impliquer et d'investir dans des projets d'énergies renouvelables sur leur territoire.



Membres

La SCIC est dirigée par une équipe de 14 administrateurs aux profils variés. Les associés sont issus et de 6 catégories :

Des salariés	Toute personne travaillant pour la SCIC à temps plein ou à temps partiel, y compris les personnes en contrat à durée déterminée peuvent participer au capital de la SCIC.
Des clubs d'investissement	Petites organisations citoyennes qui participent au financement de projets énergies renouvelables.
Des partenaires citoyens garants de l'éthique et des objectifs initiaux	Toute structure locale (région Bourgogne Franche-Comté et territoires limitrophes) de l'économie sociale et solidaire ayant pour objet le développement ou la promotion d'un ou plusieurs des trois piliers de la transition énergétique : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.
Des collectivités territoriale et sociétés d'Économie Mixte	Toute collectivité, regroupement de collectivités, l'État français ou ses agences nationales, ainsi que toutes les sociétés d'économies mixtes ayant pour compétence au moins l'un des trois piliers de la transition énergétique.
Des acteurs privés	Toute personne morale ou physique privée souhaitant soutenir l'objet et les actions de la SCIC.
Des professionnels du développement des énergies renouvelables	Toute personne morale travaillant dans le domaine du développement des énergies renouvelables.

Financement

Les citoyens investissent et organisent des levées de fonds, projet par projet. Les autres contributeurs sont :

- la **région Bourgogne-Franche-Comté** ;
- l'**ADEME** (établissement public à caractère industriel et commercial qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable) ;
- **Energie partagée** (mouvement qui fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie 100% renouvelable en France).

Projets

- **Installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du centre technique municipal de Dole (39) :**
 - 323 MWh de production annuelle, soit l'équivalent en consommation de 140 foyers ;
 - 777 panneaux solaires provenant de Voltec Solar, un fabricant français situé en Alsace ;
 - 8 centimes le kWh pour 20 ans ;
 - 260 000 € d'investissement ;
 - 26 000 € à apporter en fonds propres par les citoyens.
- **Installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque sur les anciens casiers d'enfouissement du Centre de Stockage du Jura à Courlaoux (39) :**
 - 3 hectares de surface d'exploitation ;
 - 3 600 MWh de production annuelle, soit la consommation de 1500 personnes.
- **Exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture d'un manège situé au cœur d'un centre équestre à Courlans (39). Originellement installée en 2011, la centrale a été reprise par Jurascic en juin 2017 :**
 - 108,3 kWc de puissance installée ;
 - 20 CIERC (clubs d'investissement) financent le projet ;
 - 153 000 € d'investissement participatif.

SCIC Citoy'enR

Territoire : Aire urbaine de Toulouse (31), 1,35 million d'habitants
Forme juridique : Société par actions simplifiée (SAS) à capital variable
Capital social : 6 450 €

Citoy'enR est une SCIC dont la finalité est de créer des moyens de production d'énergies renouvelables sur l'ensemble de l'aire urbaine toulousaine. La première grappe de projets comporte des installations sur 16 toitures sur une surface totale de 2000 m². La production peut annuellement couvrir l'équivalent de la consommation d'électricité de 120 foyers, hors chauffage et eau chaude.

493 citoyens ont investi 267 700€
Production totale de tous les projets à date : 1,5 GWh

Objectifs

- Développer des projets d'installation de moyens de production d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire, biomasse et toute autre source renouvelable du territoire), les exploiter et réaliser l'entretien et la maintenance grâce à une mobilisation collective des citoyens et des acteurs locaux.
- Proposer des services d'information, de sensibilisation, de formation et de conseil aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités sur la production citoyenne d'énergie renouvelable, la sobriété et l'efficacité énergétique.
- Proposer des services techniques et financiers aux gestionnaires et coordinateurs de projets de production d'énergie renouvelable ou de maîtrise de l'énergie.

Fonctionnement et gouvernance

Citoy'enR permet d'avoir un outil statutaire afin de lever des fonds, réaliser et exploiter les installations de production d'énergie renouvelable, mais aussi de gérer les bénéfices générés sous le contrôle d'une gouvernance citoyenne.

Membres

Des producteurs de biens et services

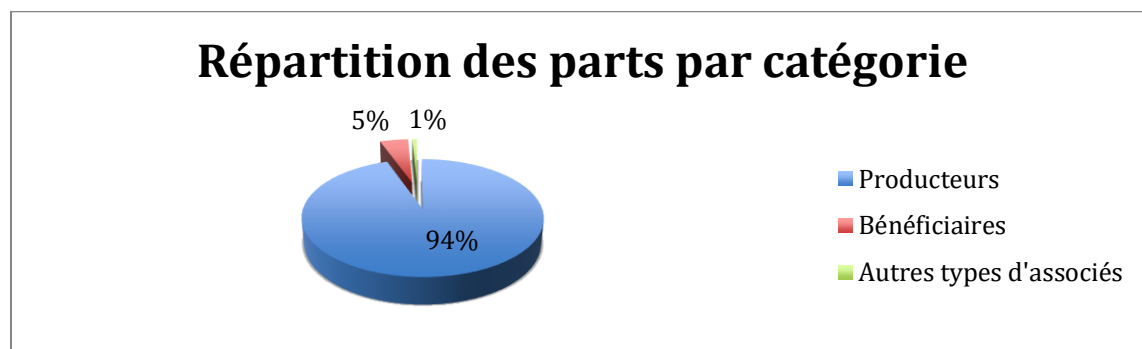
Toute personne physique qui a conclu un contrat de travail avec la SCIC ou toute personne physique ou morale qui concourt par son activité ou par la mise à disposition de ses propriétés à la production des biens et services constituant l'offre de service de la SCIC.

Des bénéficiaires	Toute personne physique qui utilise les services proposés par la SCIC ou qui en bénéficie directement ou indirectement.
Des collectivités, groupements, institutions	Toute collectivité publique, leurs groupements, toute structure publique ou semi-publique et les sociétés dont ils détiennent plus de 50 % des droits de vote, impliqués dans la SCIC. L'affectation à cette catégorie prime sur « Partenaires financiers » si le sociétaire peut également en relever.
Des acteurs territoriaux	Toute association ou entreprise inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés ou au tribunal de commerce, autoentrepreneurs et autres associés du territoire de l'aire urbaine de Toulouse, et qui entretient ou non des relations commerciales avec celle-ci. L'affectation à cette catégorie prime sur « Partenaires financiers » si le sociétaire peut également en relever.
Des partenaires financiers	Toute personne morale qui souhaite prendre part aux ressources de la SCIC dans le cadre de son objet social.

Financement

Les citoyens et acteurs locaux investissent collectivement dans Citoy'enR, ce qui permet de financer l'installation de panneaux photovoltaïques. L'électricité produite est réinjectée sur le réseau à un tarif d'achat garanti sur 20 ans. Ces recettes permettent :

- d'amortir les investissements et de développer de nouveaux projets ;
- de financer les actions de sensibilisation et de pédagogie sur la thématique de l'énergie ;
- de rémunérer les sociétaires.



Projets

- **Installation d'une centrale photovoltaïque au sol située sur la zone de l'Oncopôle, à Toulouse.** Ce parc solaire de 19 hectares devrait permettre une production de près de 21 millions de kWh par an. Le projet est porté par une SAS composée de : la RMET (Régie Municipale d'Électricité de Toulouse), Toulouse Métropole, la SAS MPEI (Midi-Pyrénées Énergie Investissement), le développeur privé Urbasolar et Citoy'enR.

Ce projet représente un investissement réparti comme suit :

- 51% : RMET, Toulouse Métropole et la SAS MPEI ;
- 49 % : Urbasolar, qui a cédé 2% de ses parts à Citoy'enR.

Il bénéficie d'un bonus de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) sur le tarif d'achat (+3 €/MWh) dû à la participation d'acteurs publics à hauteur de 40% minimum dans la SAS (RMET, TM, MPEI) et de celle de Citoy'enR.

- **Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics :** l'exemple du Gymnase Georges Beyney à L'Union (31)

Le projet a été mis en service en août 2018, pour un coût total de 42 000 € HT. 120 panneaux photovoltaïques (pour une puissance totale de 36 kWc) ont été installés sur une surface de 200m². La production annuelle est estimée à 45 MWh, soit l'équivalent en consommation électrique (hors chauffage et eau chaude) de 30 % des besoins électriques du bâtiment et de ses annexes, ou à la consommation de 30 habitants.

Il existe beaucoup d'autres projets de ce type développés par la SCIC décrits sur leur site.



SCIC ENR Pays de Rance

Territoire : Dinan (22), 14 682 habitants

Forme juridique : Société à responsabilité limitée (SARL) à capital variable

Capital social : 7 650 €

ENR pays de Rance est née d'une réflexion collective au sein de la commission environnement du Conseil de Développement du Pays de Dinan, en 2008. Elle est créée afin de pérenniser la place de l'arbre sur le territoire. Elle s'articule autour de trois missions principales : replantation, gestion et entretien de la ressource bois ; vente de bois sous toutes ses formes ; animation et ingénierie territoriale.

1 000 000 d'arbres plantés en 10 ans

23 emplois créés

Objectifs

- Assurer l'approvisionnement en bois pour les consommateurs finaux de plaquettes ou de granulés de bois.
- Développer et structurer cette filière ou les autres filières d'énergies renouvelables.
- Créer de l'emploi en diversifiant l'activité agricole.
- Promouvoir la filière bois-énergie comme filière locale et alternative aux énergies fossiles et utilisant du bois déchiqueté issu de la valorisation des haies bocagères ou du domaine sylvicole.
- Promouvoir la replantation et l'entretien respectueux des haies bocagères et des ressources sylvicoles de manière à pérenniser, protéger et maintenir la ressource.

Fonctionnement et gouvernance

Non spécifiés

Membres

La SCIC regroupe **100 sociétaires**.

Financement

- Le capital social est divisé en **153 parts sociales** d'un **montant de 50 € chacune**, non numérotées en raison de la variabilité du capital social. Les parts sont libérées en totalité à la souscription.
- Les associés se répartissent en 4 catégories :
 - Catégorie 1 : les salariés (1)
 - Catégorie 2 : les bénéficiaires, agriculteurs et fournisseurs d'énergie (10)
 - Catégorie 3 : les contributeurs et partenaires solidaires (28)
 - Catégorie 4 : les personnes physiques ou morales ayant avec la SCIC des intérêts communs ou connexes (10)

Projets

- **Achat de bois auprès des producteurs, transformation et revente** auprès des consommateurs (bois-énergie + paillage).
- **Exploitation** et/ou **gestion** et/ou **possession d'unités de transformation** visant à **générer des produits combustibles** à base de ressources renouvelables et revente aux utilisateurs de ces combustibles.
- **Exploitation** et/ou **gestion** et/ou **possession d'unités de production** de chaleur ou d'électricité utilisant les énergies renouvelables et revente aux consommateurs.

SCIC BEL

Territoire : Lacapelle-Marival (46), 1277 habitants

Forme juridique : Société anonyme coopérative à conseil d'administration

Capital social : 35 900 €

La commune de Najac (12) a contacté la SCIC BEL car elle veut installer un réseau de chaleur sur des bâtiments communaux. L'objectif étant de distribuer, à partir d'une unique chaudière à plaquettes de bois, le chauffage dans les bâtiments de la poste, de la maison de soins et de la gendarmerie en remplacement des chaudières fioul actuelles, ainsi que dans les bâtiments la Peyrade (appartements) et la salle des fêtes.

Objectifs

- Valoriser le bois du Lot
- Développer des projets d'énergies renouvelables thermiques locaux
- Développer une filière bois-énergie intégrée, territorialisée et équilibrée
- Concevoir, étudier, construire et exploiter des projets énergies renouvelables thermiques locaux (bois et solaire thermique)
- Contribuer activement au développement des compétences *via* la formation professionnelle

Fonctionnement et gouvernance

L'intégralité des bénéfices est réinvestie dans la société afin de financer les projets à venir. Les professionnels et collectivités sont autorisés à participer au capital.

Membres

Les coopérateurs peuvent travailler pour la société en tant que :

- Salariés ;
- Bénévoles ;
- Entreprises partenaire (ex : ADEME) ;
- Collectivités (ex : la Région Occitanie).

Financement

Le financement des projets se fait *via* le capital apporté par les sociétaires, mais aussi grâce à des aides publiques (Contrat patrimonial ADEME, Leader et Région...).

Projets

- Installation de 6 chaudières à bois (chauffage et eau chaude sanitaire).
 - Celle qui a été installée dans un centre médical de Montfaucon (30) va permettre de recycler chaque année 500 tonnes de bois lotois, en remplacement des 200 000 litres de fioul autrefois consommés.
- Exploitation de panneaux solaires thermiques installés par des entreprises locales.

SCIC Argoat Bois-Energie

Territoire : Pontivy (56), 15 092 habitants

Forme juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)

Capital social : 3 050 €

En activité depuis 10 ans, cette SCIC a réalisé un chiffre d'affaires de 220 200 € en 2015.

Objectifs

- Trouver des débouchés pour les agriculteurs (avec une juste rémunération, en travaillant avec les entreprises locales)
- Accompagner les collectivités et les entreprises dans la transition énergétique en assurant une ressource durable et de qualité et en leur permettant de réaliser des économies
- Être une référence sur le territoire pour les petites et moyennes chaufferies en développant la filière bois-énergie

Fonctionnement et gouvernance

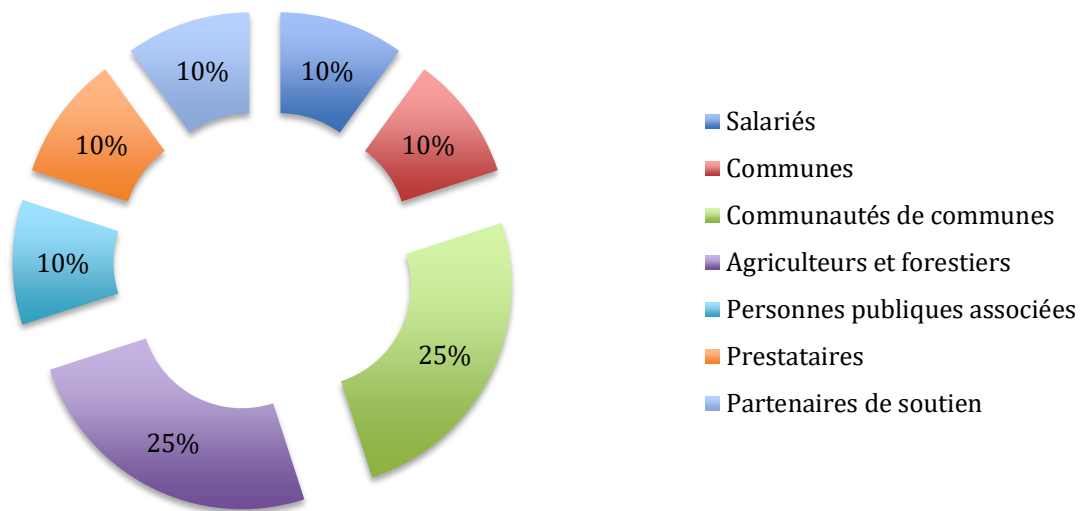
Les sociétaires sont toutes et tous issus du territoire (agriculteurs, forestiers, collectivités, entreprises). Chaque antenne de la SCIC possède son propre référent. La SCIC fournit du bois à 20 clients qu'elle achète à 50 agriculteurs adhérents dotés d'un plan de gestion durable du bocage. La distance de transport entre les plateformes de stockage et les chaufferies n'excède pas 30 kilomètres. Le bois criblé est directement livré sur la plate-forme de stockage (non détenue par la SCIC) ou stocké chez le producteur. Il est livré par camion souffleur pour faciliter la livraison de chaufferies à silo aériens ou sous les bâtiments.

Membres

La SCIC comptait 100 associés en janvier 2023 dont :

Citoyens	Entreprises partenaires	Collectivités
<ul style="list-style-type: none">• 12 salariés• 50 agriculteurs	<ul style="list-style-type: none">• Bois Energie• Ouest Environnement• Multi Services Verts• Transports Matecat• Bohelay• ADEME• Europe Leader	<ul style="list-style-type: none">• Morbihan• Région Bretagne• Pays de Pontivy• Pontivy Communauté• Baud Communauté• Locminé Communauté• Saint Jean Communauté• Pays de Questembert

Répartition des membres de la SCIC



Financement

La SCIC est financée par le soutien des fonds LEADER, du plan bois-énergie de Bretagne et des EPCI du Pays de Pontivy.

Projets

- 800 000 arbres ont été plantés dans la région en une dizaine d'année.
- Les projets consistent maintenant à vendre du bois de chauffage à 1 600 clients, à livrer des granulés, à faire de l'élagage, du ramonage, de la gestion du plan de bocage, et à intervenir dans les écoles pour faire de la sensibilisation.



SCIC EPV

Territoire : Redon (35), 8 914 habitants

Forme juridique : non spécifiée

Capital social : non spécifié

L'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) met en synergie les acteurs du territoire, particuliers, associations et collectivités pour exploiter les énergies renouvelables, favoriser les économies d'énergie, et faire des Pays de Vilaine un territoire autonome en énergie.

13 éoliennes citoyennes installées (26 MW)

42 millions d'euros d'investissement

Objectifs

- Faire installer des éoliennes en Bretagne et Pays de la Loire
- Accompagner des projets d'économie sociale et solidaire
- Faire du Pays de Vilaine un territoire autonome en énergie

Fonctionnement et gouvernance

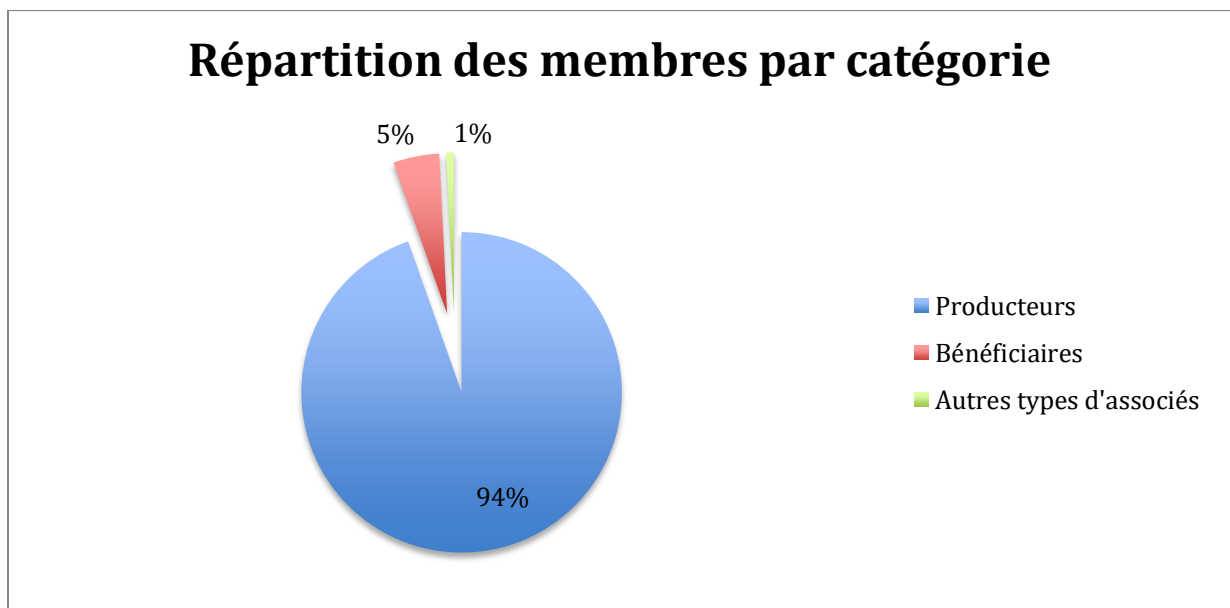
L'équipe salariée assure les postes opérationnels de direction, d'animation, d'administration et de communication. Les bénévoles, quant à eux, s'occupent du développement des projets ainsi que de la représentation de la SCIC lors d'événements locaux, régionaux, nationaux ou européens.

Les instances officielles :

- Le Conseil d'Administration (CA), constitué de 20 membres, se réunit tous les mois, sauf pendant la période estivale ;
- Le Bureau intervient en moyenne deux fois par mois pour préparer les CA et exécuter les décisions qui en découlent. Il se compose de 6 membres ;
- L'assemblée générale annuelle est destinée à valider l'exercice passé et à renouveler les membres du CA.

Membres

La SCIC compte 107 adhérents au total.



Financement

Le capital est bien réparti entre les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyens. Les bénéfices sont intégralement réinvestis dans la SCIC afin de financer de nouveaux projets.

Projets

- Installation de 13 éoliennes dans les Pays de Vilaine pour une puissance totale de 26 MW
 - 60 millions de kWh produits par an
 - 20 000 consommateurs couverts
 - 42 millions € investis
 - 8 millions € d'épargne collectés
 - 2000 citoyens impliqués
 - 260 000 € de retombées fiscales par an.



SCIC les 7 vents

Territoire : Coutances (50), 8 688 habitants

Forme juridique : Société anonyme coopérative à directoire

Capital social : 18 501€

Objectifs

- Développer les énergies renouvelables dans le respect de l'environnement et du cadre de vie, principalement en Normandie et dans les îles anglo-normandes
- Participer à la protection de l'environnement et promouvoir tous les moyens nécessaires visant à la maîtrise de l'énergie et au développement des bioénergies

Fonctionnement et gouvernance

Depuis 2002, Les 7 Vents dispose d'un espace info-énergie, un service gratuit, qui vise à informer des particuliers sur des questions liées à l'énergie : rénovation thermique, isolation, chauffage, ventilation, production d'énergies renouvelables, changement de chaudière. Le service a également pour but de conseiller sur les plans technique et financier les particuliers ayant des projets liés à ces thématiques.

Membres

- Association Les 7 Vents
- Atelier Voisin et Associés
- Blue Holding – Space Environnement
- 1 SCIC Bois Bocage Energie
- BRUN BET
- CAMILIERI Frédéric
- Confédération Syndicale des Familles
- ECIE
- ENERCOOP
- Bureau d'études APRIME
- ENERLEC
- FOUCHARD Ets
- SCIC IDEE
- Institut ANGENIUS
- ROBINE énergie
- SAMFI Invest SAS
- TERRE DE MER
- VIA SARL

Citoyens	Entreprises partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • 15 salariés 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier Voisin et Associés • Blue Holding – Space Environnement • 1 SCIC Bois Bocage Energie • BRUN BET • ENERCOOP • Bureau d'études APRIME • ENERLEC • ROBINE énergie • SAMFI Invest SAS

Financement

L'intégralité des bénéfices est réinvestie dans la SCIC afin de financer de nouveaux projets.

Projets

- Installation de méthaniseurs de petite puissance sur le territoire bas-normand adaptés aux besoins et aux gisements d'une collectivité rurale et d'une agriculture de proximité.



Recommandations

Forts de l'étude de ces différentes expériences, nous avons formulé quelques **recommandations** en nous appuyant sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les SCIC observées.

Recherche du site : Au préalable, réaliser une étude comparative des différents sites où le projet peut s'implanter afin de recueillir le maximum d'informations utiles à la prise de décision.

Prise en compte des documents de planification locaux/régionaux : Consulter les documents de planification locaux/régionaux (SRADDET, SCoT, PCAET...) en amont de la mise en œuvre du projet. Cela permet d'avoir en tête les objectifs en matière de production d'énergies renouvelables, de baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi les orientations fixées par les collectivités territoriales.

Coordination générale : Nommer une personne/collectivité qui coordonnera les travaux de toutes les parties prenantes en tenant compte à la fois des dimensions technique, sociale, économique et écologique.

- Souvent, les projets qui ont obtenu de bons résultats ont été initiés par un acteur (exploitant, agence de l'énergie, commune, producteur d'énergie, spécialiste de la protection de l'environnement...) qui s'est chargé de cette coordination générale.

Pilotage des projets : Confier le pilotage des projets à des acteurs locaux/régionaux.

- Les projets sont beaucoup plus facilement soutenus localement lorsque c'est le cas.

Implication de la population locale : Impliquer la population locale dès le début du projet pour éviter les conflits. Réaliser une cartographie des acteurs afin d'avoir une vision d'ensemble de toutes les parties prenantes. Ne pas oublier les intercommunalités, les associations de protection de l'environnement, les mouvements citoyens – qui exercent une forte influence sur l'opinion publique.

- Cela permet de gagner du temps dans la compréhension des différents intérêts en jeu (intérêts des agriculteurs, des propriétaires ou preneurs à bail forestiers, des opérateurs touristiques, des producteurs et consommateurs d'énergie, des riverains).
- La participation des citoyens au financement des projets doit être favorisée. Elle permet de leur accorder un pouvoir de décision et de les impliquer davantage.

Priorité aux surfaces déjà utilisées : Privilégier les terrains déjà artificialisés pour les installations.

→ Les exemples montrent que les projets réalisés sur ce type de terrains bénéficient d'une manière générale d'une meilleure acceptation de la part de la population locale et des acteurs concernés.

Coopération intercommunale : Impliquer les différentes communes *via* leurs EPCI dans l'analyse du potentiel des énergies renouvelables, le choix du site, la prise en compte des enjeux environnementaux, la mise en contact avec les différentes parties prenantes, la définition du budget...

→ Sur ce dernier point, la coopération peut permettre de financer des projets qui ne pourraient pas voir le jour avec les moyens des communes prises séparément.

Subventions : S'informer correctement sur les aides existantes (régionales, nationales, européennes), en fonction des énergies concernées par le projet afin de bien connaître l'ensemble des opportunités de financement public.

Bibliographie

- **Solaire photovoltaïque**

<https://energie-partagee.org/projets/combrailles-durables/>
<https://www.lelabo-ess.org/combrailles-durables>
<https://www.combraillesdurables.fr/>
<https://www.tikographie.fr/structure/combrailles-durables/>
<https://www.lilo.org/combrailles-durables/>
<https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/actualites-regionales-et-nationales/actualite/combrailles-durables-des-citoyens-producteurs-denergie-solaire>
<https://www.cigales-aura.fr/infos-reseau/les-entreprises-accompagnees/502-combrailles-durables>
<https://fondation.credit-cooperatif.coop/combrailles-durables>
<https://www.pappers.fr/entreprise/scic-energies-des-citoyens-822974630>
<https://citoyenr.org/cooperative-scic-gouvernance/>
<https://energie-partagee.org/etude-retombees-eco/>

- **Bois-énergie**

<https://www.scic-enr.fr/fr/equipe/>
<https://scic-eclis.org>
<https://sfa-asso.fr/annuaire-professionnel/scic-enr-pays-france/>
<https://boisenergielot.fr/>
<https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/entreprise/scic-bel-bois-energie-lot-scic-bel-798872727>
<https://www.societe.com/societe/scic-bel-bois-energie-lot-798872727.html>
<https://www-energie--citoyenne--occitanie-fr.cdn.ampproject.org>
<https://www.pappers.fr/entreprise/scic-bel-bois-energie-lot-798872727>
<http://argoatboisenergie.fr/>
<https://agriculture.gouv.fr/produire-scic-argoat-bois-energie-une-industrie-du-bois-responsable>
<https://www.societe.com/societe/argoat-bois-energie-524922697.html>

- **L'éolien**

<https://epv.enr-citoyennes.fr/>

- **La méthanisation**

<https://www.7vents.fr/>
<https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/annuaire-general/scic-les-7-vents>
<https://www.normandie-energies.com/membre/les-7-vents/>